

DOCELLES



EDITO DU MAIRE

LE CONTENU

- ✓ Edito du Maire
- ✓ Organisation
- ✓ Urbanisme, Travaux,
Cadre de vie,
Développement Durable
- ✓ Informations sanitaires
- ✓ Prévention -
Sensibilisation
- ✓ Actualités
- ✓ Recensement
- ✓ Civisme
- ✓ Zoom Culture -
Associations
- ✓ Services
- ✓ Les tactiques de la
Gendarmerie
- ✓ Infos pratiques
- ✓ N° utiles

Docelloises, Docellois,

Est-il besoin de rappeler que l'année 2020 est une année compliquée et inédite : OUI ! car nous sommes toujours sous l'emprise des effets de la COVID 19 et de certaines directives sanitaires qui limitent, encore et hélas, certaines de nos libertés.

Les vacances d'été sont généralement une période de repos, d'oisiveté... mais cet été ne fut pas de tout repos pour la commune, ses élus et ses employés... car il a fallu préparer, revoir l'organisation avec en priorité celle de la rentrée scolaire de nos enfants.

Même si c'est avec un protocole, certes allégé, il n'en demeure pas moins que le personnel scolaire, périscolaire, s'est consacré avec beaucoup de rigueur au nettoyage, à la désinfection de l'ensemble des bâtiments communaux : écoles, mairie, agence postale, Maison France Services (ex MSAP), bibliothèque...

Pendant ce temps, l'équipe du Service Technique a, elle aussi, eu fort à faire... et à cœur de nettoyer, d'entretenir, les rues, le réseau d'eau, les espaces verts, la forêt, le dépôt « déchets verts », le fleurissement, malgré une période de canicule et de subir le manque de civisme de certaines personnes.

Et notre secrétaire de mairie, de ne pas voir le temps passer avec la gestion administrative de la commune tout en étant à votre disposition pour vous accueillir, être à votre écoute, vous conseiller dans les heures d'ouvertures au public.

L'équipe Municipale, quant à elle, s'est penchée à plusieurs reprises sur les projets MARPA et LANA, mais aussi la sécurité routière dans le village..., et de rencontrer la nouvelle Présidente de notre communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges.

Il est un évènement dont une grande partie d'entre nous ne pourra oublier. Le fait le plus marquant de cet été 2020 qui restera gravé dans l'esprit des docelloises et docellois sera sans nul doute : l'incendie de notre unique et dernier café restaurant de la commune !

L'été s'en est allé et... une lueur d'espoir et d'optimisme vers un retour « à la normale » s'était fait sentir à travers la reprise de certaines activités d'associations docelloises. Afin de tout mettre en œuvre pour la sécurité des participants, ces associations, pour redonner à notre village un peu de vie, de lien social, se sont engagées à respecter un protocole sanitaire que j'ai moi-même tenu à vérifier, avant de le valider. L'Etat d'Urgence Sanitaire dans lequel nous sommes à nouveau, risque de remettre en question la dynamique associative. Pour autant, ces associations ne baissent les bras et restent déterminées à tout faire pour maintenir leurs activités en s'adaptant aux nouvelles directives sanitaires. Merci à elles !

Pour ce flash infos aux couleurs automnales, j'ai souhaité mettre l'accent sur l'ensemble de vos élus et leurs attributions au sein des différentes commissions réglementaires mais également de travail et mettre à l'honneur le personnel communal, parfois méconnu des habitants et pourtant, maillon essentiel, vital pour le bien-vivre et le bien-être au service des citoyens que nous sommes.

J'aimerais conclure sur une note d'optimisme mais, une fois de plus, la démoniaque COVID 19 prend tout le monde de vitesse et à contrepied. Aussi, je vous conseille la plus grande prudence.

Prenez bien soin de vous et de vos proches et n'oubliez pas les gestes barrières plus que jamais nécessaires au vu de la situation sanitaire très dégradée.

Votre Maire, Alain WOIRGNY



ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

<p>Alain WOIRGNY – Maire</p> <p>Président du CCAS Correspondant Défense</p>	
<p>Béatrix LETOFFE – 1^{ère} Adjointe</p> <p>Commissions de travail : Travaux, Urbanisme, Cadre de Vie, Développement Durable</p>	
<p>Gilles DEMONDION – 2^{ème} Adjoint</p> <p>Commissions de travail : Finances, Développement du Commerce et de l'Artisanat</p> <p>Commissions obligatoires : Appel d'offres, Impôts Directs</p>	



<p>Sandrine PARMENTIER - 3^{ème} Adjointe</p>	
<p>Commissions de travail : Communication, Vie Associative, Solidarité et Sécurité Citoyenne</p>	
<p>Jérôme OLIOT - 4^{ème} Adjoint</p>	
<p>Commissions de travail : Gestion du personnel communal, périscolaire, cantine, garderie</p>	
<p>Pascal ALBISER</p>	
<p>Commissions de travail : Travaux, Urbanisme, Cadre de Vie, Développement Durable</p> <p>Commissions obligatoires : Appel d'offres, Syndicat pour la gestion des biens indivis « Les près de L'elle » de Cheniménil – Docelles, OMSCL</p>	
<p>Manon BREDELET</p>	
<p>Commissions de travail : Communication, Vie Associative, Solidarité et Sécurité Citoyenne</p> <p>Commissions obligatoires : Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères, CCAS, Contrôle de validité des listes électorales</p>	
<p>Maryse CAEL</p>	
<p>Commissions de travail : Travaux, Urbanisme, Cadre de Vie, Développement Durable</p> <p>Commissions obligatoires : Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères, Syndicat pour la gestion des biens indivis « Les près de Lelle » de Cheniménil – Docelles, CCAS, Impôts Directs</p>	
<p>Jean Claude CLEMENT</p>	
<p>Commissions de travail : Travaux, Urbanisme, Cadre de Vie, Développement Durable, Crèche, Ecole et Périscolaire</p> <p>Commissions obligatoires : Appel d'offres, Syndicat des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles, Syndicat pour la gestion des biens indivis « Les près de Lelle » de Cheniménil - Docelles, Impôts Directs, OMSCL</p>	

<p style="text-align: center;">Arnaud LOUIS</p>	
<p style="text-align: center;">Commissions obligatoires : Syndicat pour la gestion du Cimetière Intercommunal de Docelles-Xamontarupt-Le Boulay, Impôts Directs, Forêts</p>	
<p style="text-align: center;">Éric MELLOUKI</p>	
<p style="text-align: center;">Commissions de travail : Travaux, Urbanisme, Cadre de Vie, Développement Durable, Crèche, Ecole et Périscolaire Commissions obligatoires : Appel d'offres, SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), OMSCL</p>	
<p style="text-align: center;">Richard MICHEL</p>	
<p style="text-align: center;">Commissions de travail : Communication, Vie Associative, Solidarité et Sécurité Citoyenne Commissions obligatoires : SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale), Appel d'offres, Président OMSCL</p>	
<p style="text-align: center;">Emmanuelle MOREL</p>	
<p style="text-align: center;">Commissions de travail : Crèche, Ecole et Périscolaire Commissions obligatoires : Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères, CCAS, Secrétaire OMSCL</p>	
<p style="text-align: center;">Bénédicte PETITJEAN</p>	
<p style="text-align: center;">Commissions de travail : Communication, Vie Associative, Solidarité et Sécurité Citoyenne Commissions obligatoires : Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères, Syndicat pour la gestion du Cimetière Intercommunal de Docelles-Xamontarupt-Le Boulay, CCAS</p>	
<p style="text-align: center;">Jean Luc XEMAIRE</p>	
<p style="text-align: center;">Commissions obligatoires : Syndicat des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles, Syndicat pour la gestion du Cimetière Intercommunal de Docelles-Xamontarupt - Le Boulay, Appel d'offres</p>	

Employés Service Technique

Bruno CHARTON	Jérôme PIERRE	Sandrine DOMINGUES	Denis DEMANGE
			

Secrétariat Mairie

Valérie DUCHENE	Agence Postale
	Delphine MELLOUKI
	

Employées services scolaires, périscolaires, cantine et garderie

<p>Christelle PIERRAT</p>	<p>Valérie BOULANGER - ATSEM</p>	<p>Catherine VALANCE</p>	<p>Marjolaine CLAUDEL</p>
			



<p>Dominique SERGENT</p>	<p>Nathalie PERROT</p>	<p>Naïma HAMMERER</p>
		





URBANISME - TRAVAUX - CADRE DE VIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les derniers travaux de la Commission



Ils ont porté principalement sur l'amélioration de la signalisation et de la voirie en vue d'améliorer la sécurité des habitants. Une campagne de peinture et de remise à niveau des panneaux de signalisation est en cours, principalement au niveau des carrefours du rond-point près de l'école, de la sortie de la Place de l'Épine vers la Rue de la Libération.

A niveau de la sortie du site de Lana (remplacement du « céder le passage » par un « stop » étant donné la faible visibilité pour s'engager sur la route départementale.

Etude d'aménagement de deux carrefours :

- Le carrefour entre la Rue de la



Rosière et de la Rue des Fermes (ces deux routes étant assez étroites, la vitesse y est limitée mais certains riverains semblent inconscients des risques).

- Le carrefour de la Rue de la Libération vers

la Rue de la Rosière : le problème est la visibilité lorsque l'on quitte la Rue de la Libération pour s'engager vers la Rue de la Rosière, on ne voit pas ce qui arrive du pont sauf à s'engager au milieu du carrefour (à voir avec les services départementaux, nous avons pris contact avec l'ATD88).

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !



135 €!
Coût de l'amende pour stationnement très gênant

La commission tient également à rappeler aux habitants que les trottoirs ne sont pas des emplacements pour le stationnement des voitures... Afin de protéger les piétons et les cyclistes, les amendes pour stationnement très gênant se montent à 135€ depuis 2015. Nous aimerions ne pas avoir à en arriver à verbaliser, merci de respecter les zones de déplacement des piétons !





INFORMATIONS SANITAIRES

✓ COVID 19 – Le point sur les mesures sanitaires

(sous réserve de nouvelles directives en fonction de l'évolution sanitaire dans le département)

Suite au décret publié le 15 octobre 2020 classant l'ensemble du territoire national en **Etat d'Urgence Sanitaire**, Monsieur le Préfet des Vosges, au vu de la situation fortement dégradée dans les Vosges, nous informe sur les mesures locales qui ont été prises :

▪ PROLONGATION PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE pour :

- les personnes de 11 ans et + dans les marchés non couverts, fêtes foraines, et toute autre manifestation
- les manifestations sportives, artistiques soumises à déclaration pour les spectacles, les organisateurs, les sportifs, artistes, en dehors des épreuves, de l'entraînement et des représentations.

▪ INTERDIT :

- tout rassemblement de + de 6 personnes sur la voie publique
- tout rassemblement festif, familial dans les Etablissement Recevant du Public (ERP) notamment salles des fêtes, polyvalentes, chapiteaux, tentes, structures
- tous les événements qui ne permettent pas le port du masque de manière permanente et au public de rester assis

▪ OBLIGATIONS :

- pour tous les espaces clos dans lesquels un accueil assis est prévu type ERP (Ets sportif clos et couvert, salle de conférence, multimédia, Ets d'enseignement, formation, centre de vacances, loisirs sans hébergement, salle de jeux, salle de danse, chapiteaux, tentes...) : neutralisation d'un 1 siège sur 2 entre 2 personnes ou groupes de 6 personnes venues et ayant réservé ensemble
- pour tous les lieux en plein air accueillant un public assis (5 000 personnes maximum): même recommandation
- pour les lieux accueillant un public debout et itinérant (marchés couverts, commerces de toute nature) : jauge de 4 m² imposée par personne





INFORMATIONS SANITAIRES -SUITE

▪ AUTORISÉS :

- les manifestations revendicatrices (voir article L.211-2 Code Sécurité Intérieure)
- les réunions à caractère professionnel
- les rassemblements devant les transports en commun
- les cérémonies funéraires
- les visites guidées organisées par des personnes titulaires d'une carte professionnelle
- les marchés

▪ NOUVELLES MESURES :

- port du masque OBLIGATOIRE devant les Etablissements Scolaires, crèches, gares, arrêts de transports en commun, ERP (impôts, CAF, CPAM, ...) et commerces
- fermeture des buvettes dans les Etablissements Sportifs
- interdiction de tenir une buvette lors d'un rassemblement

COVID 19 - Catalogue Infos Bonnes conduites – Octobre 2020 via le lien suivant :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/depliant-flyer/covid-19-supports-d-information-grand-public.-catalogue-octobre-2020>

A noter que ce régime d'exception - **Etat d'Urgence Sanitaire** - s'il est validé par le Sénat, début novembre, devrait s'appliquer jusqu'au 16 Février 2021.

✓ SÉCHERESSE

Extrait du communiqué de presse du 2 octobre 2020 sur la ressource en eau.

Monsieur le Préfet des Vosges appelle tous les usagers à la plus grande vigilance sur tout le département.

Le déficit pluviométrique global associé aux fortes chaleurs de ces derniers mois ont entraîné dans les Vosges une dégradation importante des débits des cours d'eau mais également une forte baisse des niveaux des nappes d'eau souterraines, alimentant la quasi-totalité de nos besoins domestiques.





Les arrêtés préfectoraux « sécheresse » ne sont pas prolongés mais le Préfet appelle l'ensemble des citoyens à la plus grande VIGILANCE dans l'ensemble du département. Il encourage tous les acteurs (particuliers, collectivités, entreprises, administrations, exploitants agricoles, exploitants de centrales hydroélectriques, etc.) à continuer dans le même esprit d'économie de la ressource en eau et de solidarité entre les usagers.

L'eau est un bien commun dont il appartient à chacun de préserver la ressource. Les économies d'aujourd'hui sont une assurance supplémentaire pour satisfaire les besoins de demain.

✓ INSTALLATION DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE - DAE

La mairie a installé un **Défibrillateur** Automatisé Externe (DAE) sur la façade du mur de la **Maison Médicale, 15 rue de la Libération**, accessible en permanence à l'extérieur.

Signaler sa présence permet à tout témoin d'un arrêt cardiaque de s'orienter vers le DAE le plus proche et le plus rapidement possible et de **contribuer à sauver une vie !**





✓ LES TACTIQUES DE LA GENDARMERIE

La période COVID 19 est propice aux arnaques diverses et variées en tout genre.

Aussi, la Gendarmerie propose sous forme de fiches **des petites astuces** afin d'éviter quelques pièges.

Vous trouverez ces fiches en annexes du flash infos pages 22 à 25.

✓ APPEL BÉNÉVOLAT POMPIERS

Le département des Vosges compte : 111 Casernes de Pompiers, 140 Pompiers Professionnels, **2850 Pompiers Volontaires** avec un objectif **pour 2021 d'atteindre 3000 volontaires**, **400 Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP)** et 30 000 interventions annuelles.

A souligner qu'avec plus de **22% d'effectif féminin**, les Vosges font figure de bon élève surpassant la moyenne nationale qui se situe à 16%.

Dans les Vosges, et également au niveau national, **les volontaires constituent une composante essentielle** au fonctionnement de la corporation des Pompiers, soit **95% de la richesse humaine du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**.

Ces Sapeurs-Pompiers Volontaires vivent un **engagement quotidien au service des autres**, en parallèle de leur métier, de leurs études..., ils bénéficient d'une formation initiale à la suite de leur engagement, puis d'une formation continue et de perfectionnement.

L'engagement citoyen en qualité de Sapeur-Pompier Volontaire est une activité qui repose sur le volontariat et le bénévolat, et ce dès l'âge de 13 ans en devenant Jeune Sapeur-Pompier – JSP.

Nous savons comme ce service est primordial et si nécessaire pour assurer la sécurité de chacun d'entre nous, aussi il est important de souligner **toute notre reconnaissance et notre gratitude à ces femmes et ces hommes pour les valeurs qu'ils portent dans leur engagement** : Force, Courage, Don de soi, Abnégation.

Rappelons-nous, un instant, leur dévouement et leur professionnalisme lors de l'incendie de notre Bar Restaurant local cet été.

Respect et Admiration pour ces hommes et ces femmes et leur dévouement !





PREVENTION - SENSIBILISATION - SUITE



Et demain, si vous veniez les rejoindre !

Afin de découvrir les missions, le quotidien, les divers matériels de la Caserne d'Incendie et Secours CHENIMENIL-DOCELLES, l'équipe de garde se fera un plaisir de vous accueillir tous les samedis matins pendant la présence de l'équipe en caserne et pourquoi pas d'envisager demain de venir renforcer leurs rangs !



ACTUALITÉS

✓ REMISE DE THERMOMÈTRES

L'entraide et le bien-être de chacun sont dans les gènes de l'Association « Vivre à Docelles ».

A la veille de la rentrée scolaire 2020-2021, l'équipe de cette association débordant toujours de bonnes idées, a décidé d'**offrir 2 thermomètres** à laser permettant la prise de température à distance, **aux écoles du village**. Un plus qui peut aider en cas de doute.



Photo : Gilbert THIRIET

Merci pour cette belle initiative solidaire.

✓ REMISE DE CALCULATRICES



Photo : Gilbert THIRIET

A la fin de l'année scolaire 2019-2020, les élèves docellois de CM2 se sont vus remettre de la part de la commune une calculatrice pour leur rentrée en 6ème.

Comment mieux être équipé pour les aider dans leurs nouveaux apprentissages.



ACTUALITÉS - SUITE

✓ UN NOUVEAU VISAGE À L'ECOLE

Lors de la rentrée scolaire 2020-2021, **Périne CLAUDEL** est venue rejoindre l'équipe enseignante de notre village.

Elle a en charge les grandes sections et CP.

Bienvenue à elle.

✓ AU REVOIR MONSIEUR LE CURÉ

Le père François BRESSON quitte la paroisse St Antoine en Vologne.

C'est lors d'une messe le 27 septembre dernier à Cheniménil que les paroissiens ont pu remercier le père Bresson pour ces 11 années de dévouement à leur service.

Les intervenants ont particulièrement souligné sa disponibilité pour notre monde rural, son ouverture, son attention aux plus petits et aux personnes en difficulté. Comme l'a rappelé Serge WISSEMBERG, ce sont 250 baptêmes et 60 mariages célébrés au cours de ces années. Une quête sur les 4 paroisses dont le père Bresson avait la charge, ces derniers mois, a permis de financer un pèlerinage en Terre Sainte.

Basé désormais à Portieux, il continuera à apporter son concours à divers mouvements et sur les paroisses des environs.

Bonne route, Monsieur le Curé !



✓ ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

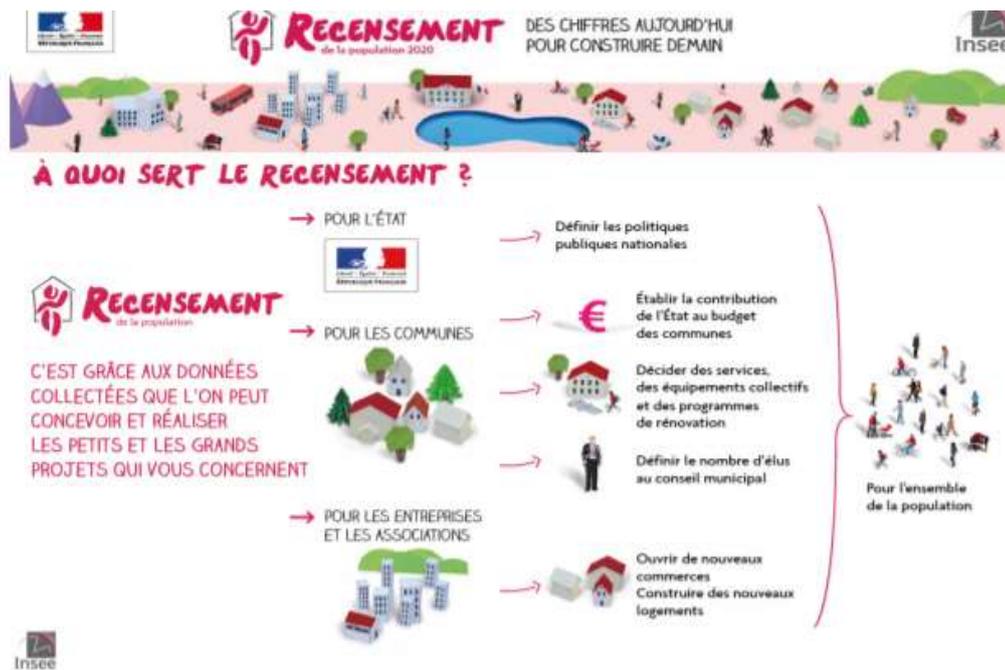
Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole ont permis à **Marie-Ange PARIS, Delphine LACK, Emeline JUND et Aurélie ARNOULD** d'être titulaires.



2021 – LE RECENSEMENT – On recrute !

Dès à présent, nous recherchons 2 agent(e)s recenseurs disponibles 1 mois à partir du 21 Janvier 2021.

Si vous êtes intéressé, merci de **déposer votre candidature** (un CV et une lettre de motivation) à la Mairie **avant le 15 Novembre** dernier délai.



Début 2021, la campagne de recensement concernera notre village.

Dès à présent, nous recherchons deux agent(e)s recenseurs disponibles 1 mois à partir du 21 janvier prochain.

Des personnes sérieuses, soumises au secret professionnel et à l'aise avec les outils informatiques.

Une formation leur sera assurée, et une allocation leur sera versée pour la durée de la mission.

Merci aux personnes intéressées de se faire connaître en mairie en déposant un CV avec lettre de motivation.

Des entretiens seront ensuite réalisés pour retenir les deux personnes ayant le meilleur profil.

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les 5 ans auprès de l'ensemble de la population communale

MA COMMUNE A PLUS DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8% de la population

L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire

Par internet sur www.le-recensement-et-moi.fr

Validez et c'est terminé !

Je remplis le questionnaire

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier

L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

✓ RAPPEL DE QUELQUES REGLES – INFORMATIONS IMPORTANTES !

- **Les déjections canines** : souhaitant offrir aux villageois des espaces verts propres et agréables, la Mairie rappelle qu'elle met à la disposition des propriétaires de chiens des canisettes et des sacs à différents endroits dans la commune. **Vous aimez votre commune, ramassez les crottes de son chien, ce n'est pas très compliqué et ce sera très apprécié !**
- **Les aboiements** : s'il est toléré que votre chien aboie pour garder votre propriété, sachez que des **aboiements intempestifs** sont considérés comme **trouble du voisinage et peuvent faire l'objet de plainte et d'amendes.**
- **Les travaux de bricolage** : un arrêté préfectoral n°2001 E 1962 du 13 Juillet 2001 régit les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne de voisinage. Ces travaux ne peuvent être effectués que dans la limite de certains créneaux horaires que voici :
 - Les jours ouvrables : de 8H30 à 12H et de 14H30 à 19H30
 - Les samedis : de 9H à 12H et de 15H à 19H
 - Les dimanches et jours fériés : de 10H à 12H

En cas de non-respect, il peut vous en coûter un rappel à loi sans frais qui peut être suivi d'une amende.

- **Lingettes dans les toilettes** : La Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges (CCB2V) souhaite sensibiliser, une fois ENCORE sur l'usage des lingettes jetées dans les toilettes.

STOP à cette pratique qui cause beaucoup de problèmes aux agents chargés de la maintenance des installations d'assainissement.

Ces lingettes, même biodégradables, endommagent les équipements et génèrent du travail supplémentaire aux agents.

Ce travail est d'autant plus pénible en période d'épidémie de la Covid 19.

Une information avait déjà été diffusée sur le site internet de la CCB2V et bulletins intercommunaux, en mai dernier sur cette problématique. <https://www.ccb2v.fr/pas-de-lingettes-dans-les-toilettes/>



- **Les Dépôts sauvages : pris ?... punis**

Actions à Uxegney, Le Val d'Ajol, Golbey...

Malgré des campagnes de sensibilisation, les dépôts sauvages de déchets sont malheureusement très fréquents. Mais aujourd'hui, de plus en plus de communes agissent pour retrouver les auteurs... et les punir.

Des sacs d'ordures ménagères en vrac, ouverts à même le sol, un canapé, de vieux jouets, des tapis, des pots de peinture... Qu'ils soient en forêt, devant des déchèteries fermées ou dans les bacs de communes limitrophes, les dépôts sauvages nous mènent malheureusement la vie dure. Certains proviennent de l'activité professionnelle et d'autres sont issus d'un simple nettoyage de particuliers. Dans les deux cas, cette pratique est interdite... et donc sanctionnable.

Si les incivilités ne sont donc malheureusement pas nouvelles, aujourd'hui les communes prennent de plus en plus de mesures pour lutter contre. Récemment, avec l'appui des forces de l'ordre, trois actions menées par des municipalités ont permis de retrouver les auteurs de dépôts et de les sanctionner. **En effet, la pratique est réprimandable, comme le précise l'article R632-1 du Code Pénal et donc passible d'amende.**

[Info source : https://www.sicovad.fr/Actualites/Depots-sauvages-pris-punis-!-00389.html](https://www.sicovad.fr/Actualites/Depots-sauvages-pris-punis-!-00389.html)

- ✓ **SICOVAD – INFO DISTRIBUTION SACS JAUNES**

Depuis la mi-septembre, un prestataire privé missionné par le SICOVAD distribue dans les boîtes aux lettres 2 rouleaux de sacs jaunes.

Pour votre information, ce prestataire est titulaire de la licence ARCEP, ce qui l'autorise à accéder aux boîtes aux lettres au même titre que le groupe " La Poste".

Boîte aux lettres normalisée : 2 rouleaux déposés avec un flyer d'accompagnement

Boîte aux lettres non normalisées ou non accessibles : le flyer fera office de passage, les rouleaux seront déposés à proximité.

Charge à chaque usager de prendre UNIQUEMENT 2 rouleaux.

3 périodes clés :

du 14/09 au 23/10 : distribution en cours. Aucune adresse de non distribution ne sera prise en compte.

du 26/10 au 05/11 : prise en compte des anomalies. En cas de non distribution, appelez le SICOVAD au 03.29.31.33.75

du 09/11 au 20/11 : traitement des anomalies par le prestataire

Après le 20/11 : les foyers n'ayant pas reçu leurs rouleaux et ne s'étant pas manifestés pourront se les procurer soit **en mairie ou au SICOVAD.**

Trions toujours plus, un geste sain et primordial pour notre planète.





ZOOM CULTURE – ASSOCIATIONS

Les activités, les animations mentionnées ci-dessous s'entendent en fonction de l'évolution sanitaire dans le département et des mesures à appliquer.

✓ Bibliothèque Municipale – Rencontre avec LA BELGIQUE

Quel que soit le domaine artistique, les Belges excellent et sont connus et reconnus bien au-delà de leurs frontières : littérature, cinéma, danse, musique et le monde de la bande dessinée bien sûr !

La Médiathèque Départementale des Vosges pour la 20^{ème} édition « Des Rencontres avec » a souhaité mettre la BELGIQUE, pays voisin du nôtre, à l'honneur sur l'ensemble du territoire vosgien.

Et la Bibliothèque Municipale de DOCELLES de s'associer à cet événement culturel départemental en vous invitant à venir découvrir, participer à :

- Une exposition sur la « BD Belge » programmée du 28 Octobre au 30 novembre prochain.
- Une conférence « Influences de la BD Belge » animée par Monsieur Christian TARANTOLA, le vendredi 20 novembre à 20 H

Protocole sanitaire : Port du masque obligatoire, respect des gestes barrières, présence de 25 personnes MAXIMUM en même temps.

Attention : pour la conférence, seules les 25 premières personnes seront acceptées.

Si besoin une 2^{ème} conférence pourrait être programmée.

Le programme de cette 20^{ème} édition est consultable sur le lien suivant : <https://mediatheque-vosges.c3rb.org/>

PETIT RAPPEL : à DOCELLES, nous avons fait le choix de proposer les services de la Bibliothèque Municipale de manière GRATUITE afin d'offrir à tous la possibilité de s'ouvrir à la lecture.

Les responsables de la Bibliothèque se tiennent à votre écoute et votre disposition pour vous aider à utiliser toutes les ressources.

Alors, nous vous invitons à venir passer la porte !



✓ Association « LES COULEURS DU BARBA »

Appelée à exercer d'autres fonctions dans la commune et au niveau associatif, l'ancienne Présidente de l'Association « Les Couleurs du Barba », en la personne d'Emmanuelle MOREL, a décidé de passer la main, après 4 ans à la tête de l'association, lors de la dernière assemblée générale.

Le **nouveau bureau** est donc constitué de : **Marie-Ange PARIS, Présidente, Aurélie ARNOULD, Trésorière et Céline BORR, Secrétaire**

Contact : les couleursdubarba@gmail.com ou Facebook : les couleurs du barba

✓ Association « ESPACE FORME »

Depuis le 12 Octobre 2020, ESPACE FORME DOCELLES a repris ses activités sportives avec un protocole sanitaire validé par la mairie.

Jours et horaires d'ouverture :

LUNDI : de 09h00 à 10h30 et de 18h00 à 20h30 avec cours de gym de 18h00 à 19h00

MARDI : de 09h00 à 10h30 et 18h00 à 19h30

MERCREDI : de 09h00 à 10h30 et de 18h00 à 20h30 avec cours de gym de 19h00 à 20h00

JEUDI : de 09h00 à 10h30 et de 18h00 à 19h30

VENDREDI : de 18h00 à 20h00

SAMEDI : de 09h30 à 11h00

A l'issue de l'Assemblée Générale, **une nouvelle présidente** a été élue en la personne de **Mme Claude ANTOINE** – tél. 06 27 31 16 15

✓ Association « Gym Volontaire » Cheniménil-Docelles

Pour garder la forme et maintenir le lien social, les activités de l'Association ont repris. Aucun changement par rapport à l'année passée. Reprise des séances de gym et marches dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Les personnes intéressées peuvent participer gratuitement à deux séances.

Pour plus de renseignements, contacter le président de l'AGVCD (association de gymnastique volontaire de Cheniménil-Docelles) au 03.29.33.11.29 - Mail aubert.gabriel@orange.fr

✓ Association « Rythm and Fit »

L'Association informe sur la reprise des cours, le jeudi soir, à 20 H 45 - Salle Multi-activités avec un protocole sanitaire validé par la Mairie.

2 Séances "Découverte" sont gracieusement offertes.

Suite à l'Assemblée Générale de l'Association, le bureau est constitué comme suit de :

Sandrine HELLE, Présidente, Séverine FRANCOIS, Secrétaire, Lydie GERARD, Vice-secrétaire, Marie-Noëlle HERBAUT, Trésorière

✓ Association « VIVRE À DOCELLES »

L'Association « VIVRE A DOCELLES » vous fait savoir que les activités reprennent petit à petit en fonction de l'actualité pandémique.

« La Danse Assise » a repris depuis le 20 octobre de 14H30 à 16H30 – Salle sous la Mairie

Les dates à venir : 3 et 17 novembre ; 1 et 15 décembre 2020

Protocole sanitaire strict limité à 15 personnes, priorité aux inscrits 2020.

Devant la forte demande, un 2^{ème} groupe sera organisé en 2021

Contact : Marie-Thérèse CUNILLERA au 03.29.66.30.20 pour renseignements et inscriptions

✓ Association « BOUCHONS HANDICAP 88 »

L'Association Bouchons Handicap 88 vous invite à venir trier les bouchons en plastiques.

Il suffit tout simplement de pousser la porte du local ouvert de 14H à 18H :

**Le mardi, et, ou, le jeudi (horaires libres)
au : 23 rue du Colonel Bertin Docelles (ancienne usine LANA)**

Afin de vous accueillir en toute sécurité, merci de prendre RDV au 06 41 77 03 37.

Protocole sanitaire : table de tri par personne, gants et masque obligatoires dans le respect des gestes barrières.

Les bénévoles seront heureux de vous faire partager leurs connaissances sur les postes de tri et de conditionnement de nos matières.

Quelques heures de votre temps, occasionnellement ou en tant qu'adhérent, par ce geste de solidarité, vous donnerez beaucoup pour un enfant en situation de handicap dans les Vosges.

Merci à vous.

Contact : ☎ 06 41 77 03 37 ou © : jeanny.genevieve@gmail.com



✓ « Don du Sang », un geste qui sauve !

En cette période de pandémie coronavirus, l'Amicale des Donneurs du Sang du Secteur de la Vologne nous informe que les collectes sont maintenues avec toutes les règles de sécurité, un mètre de distanciation, nombre de personnes limité à l'intérieur du lieu de prélèvement, lavage des mains, crayon à usage unique, masque récent (ou neuf fourni par l'EFS), distance lors de la collation (une personne à chaque bout de table) couverts et gobelets jetables, collation servie individuellement, circuit à sens unique.

Seules les personnes en bonne santé peuvent donner leur sang, ce qui limite les risques de contaminations. Désinfection du matériel après chaque passage de donneur. Les lieux de collectes sont considérés comme lieux de passage et non comme lieux de rassemblement.

A venir : Collecte de Sang - CHENIMENIL

Mercredi 30 Décembre 2020 de 16 H à 19 H30 Maison des Associations



AGENDA - COLLECTES 2021 :

- DOCELLES : vendredi 26 février 2021 de 16h00 à 19h30 salle multi activités
- CHENIMENIL : vendredi 23 avril 2021 de 16h00 à 19h30 maison des associations
- LEPANGES SUR VOLOGNE : mardi 29 juin 2021 de 16h00 à 19h30 au rendez-vous des villageois
- CHENIMENIL : jeudi 26 août 2021 de 16h00 à 19h30 maison des associations
- LEPANGES SUR VOLOGNE : lundi 25 octobre 2021 de 16h00 à 19h30 au rendez-vous des villageois
- CHENIMENIL: lundi 27 décembre 2021 de 16h00 à 19h30 maison des associations

✓ Association « OMSCL »

Depuis la fin du mois d'Août et la fin des marchés du terroir conclus sur une réussite lors de la soirée beignets râpés, l'OMSCL de Docelles avance toujours dans le flou du fait de la situation sanitaire.

Nombre d'évènements à travers le département ont été annulés, et l'OMSCL n'a pas échappé à la règle avec notamment l'annulation du traditionnel vide greniers de fin Septembre.

De plus, nous sommes en train d'opérer un véritable changement dans l'organisation de l'association, qui va se tourner encore un peu plus vers les associations partenaires du village, afin d'accentuer notre étroite collaboration.



LES SERVICES

	Congés Toussaint 2020	Jours et horaires habituels
Secrétariat Mairie 03.29.33.20.65 mairie.docelles@wanadoo.fr	Pas de fermeture	Lundi, Jeudi et Vendredi : 10H30 à 12H et 16H30 à 18H30 Mardi : 10H30 à 12H Mercredi : 16H30 à 18H30
Bibliothèque	Pas de fermeture	Mercredi de 14H à 16H30 Vendredi de 16H30 à 18H30 Samedi (1er et 3ème du mois) de 10H à 11H30
Agence postale	Du Jeudi 22 au Mercredi 28 Octobre 2020 inclus	Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9H à 12H Lundi de 14H à 18H
Maison France Services Docelles (Ex MSAP) 03.29.35.68.25 a.gremillet@cc-bruyeres.fr	Pas de fermeture	Mesures spécial Covid : uniquement sur rendez-vous Lundi, Mardi et Jeudi de 9H à 11H20
Crèche associative multi-accueil « Le Parapluie des Petits » 03.29.66.35.14 leparapluiedespetits@gmail.com	Pas de fermeture	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 7h15 (sur demande 7h) à 18h30



L'automne, au coin du bois, joue de l'harmonica.
 Quelle joie chez les feuilles !
 Elles valsent au bras du vent qui les emporte.
 On dit qu'elles sont mortes,
 mais personne n'y croit.
 L'automne, au coin du bois, joue de l'harmonica.



LES TACTIQUES DE LA GENDARMERIE



FICHE N°1 : LES ARNAQUES AUX ACHATS EN LIGNE

Achat sur internet : achetez serein



La pandémie de COVID-19 a conduit de nombreux consommateurs à se tourner vers le commerce électronique. Dans le même temps, de nombreuses fraudes et arnaques ont été mises en évidence par les services de contrôle : produits de faible qualité, voire dangereux ou qui ne sont pas livrés.

→ Pour acheter serein, suivez les conseils suivants !

Vérifiez l'identité du vendeur

Avant toute commande, il est recommandé de contrôler que le site internet sur lequel vous naviguez n'est pas seulement une façade mais qu'il y a bien une entreprise réelle derrière celui-ci. Les vendeurs en ligne sont tenus de mettre à la disposition des consommateurs des informations claires et facilement accessibles sur leur identité. Recherchez les mentions légales (nom, dénomination sociale, adresse, les contacts comme un numéro de téléphone ou une adresse électronique). Ces informations, généralement présentes dans les conditions générales de vente, doivent obligatoirement vous être fournies !

→ Important : Lorsque vous achetez sur une « place de marché » ou « marketplace », le vendeur n'est pas la plateforme en elle-même mais un vendeur tiers. L'identité du vendeur doit vous être fournie. Soyez particulièrement vigilants !

Choisir un site français ou européen

Il est préférable de choisir un site français ou européen plutôt que ceux installés hors de l'Union européenne. En effet, ces derniers n'ont pas toujours une bonne connaissance de la réglementation applicable, présentent des prix qui n'incluent pas toujours les droits de douane et de TVA. Par ailleurs, en cas de litige, vos recours contre des sites étrangers auront peu de chances d'aboutir.

→ Attention : Ne supposez pas qu'un site est situé dans le pays indiqué dans son url. « .fr » ne signifie pas forcément que le site est français.

Vérifier la e-réputation

Si vous ne connaissez pas le site sur lequel vous naviguez, il est important de vérifier sa e-réputation. Cela peut être le cas en entrant le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme « arnaque ».

→ Attention : Certains vendeurs peuvent laisser des faux avis positifs sur leur propre site. Ils peuvent aussi payer des moteurs de recherche pour que leur site apparaisse en haut de page. Diversifiez vos sources d'information pour avoir un avis objectif sur un site.

Soyez très attentif à la description des produits

N'achetez pas à l'aveuglette ! Puisque vous ne pouvez ni toucher, ni essayer les produits, ni interroger le vendeur, lisez attentivement le descriptif du produit (ne vous contentez pas de la photo !). Vous devez avoir accès à un maximum d'informations sur le produit ou le service acheté : dénomination complète, qualité, taille ou mesures, composition, accessoires fournis, etc. Si la description est floue, passez votre chemin !

→ Important : Pour certains produits de protection, comme les masques ou les gels hydroalcooliques, assurez vous des performances des produits que vous achetez, notamment des normes qu'ils respectent ou des tests qui ont été réalisés par les fabricants (voir fiche dédiée pour les gels hydroalcooliques et la FAQ masques sur le site de la DGCCRF).

→ Attention : La pandémie de COVID-19 a conduit à l'émergence de « produits miracles » : lampes ultraviolet susceptibles d'assainir l'air ou de stériliser des masques ou encore huiles essentielles, infusions ou autres compléments alimentaires supposés vous protéger du coronavirus. Ne vous laissez pas abuser par des promesses sans fondements.

Faites attention au marketing trop agressif

Certains sites jouent sur un marketing très agressif pour influencer votre comportement d'achat en induisant un sentiment d'urgence et accélérer votre décision : « offre flash », réduction très forte limitée dans le temps, affichage du nombre de consommateurs connectés simultanément sur le site ou encore compteur des produits encore en stock. Même si une offre est très attractive, prenez le temps de la réflexion et la comparaison !

MESSAGE DE PRÉVENTION :

1- Soyez vigilants face à des annonces proposées sur les réseaux sociaux et que vous n'avez pas spécialement sollicitées.

2- Prenez le temps de comparer et faites jouer la concurrence ; les mêmes produits sont certainement vendus sur d'autres sites.

3- Vérifiez l'identité et les coordonnées du vendeur ; elles doivent toujours être présentes sur le site.

4- Repérez les méthodes marketing agressives : compteur de temps (« timer », « promotionnel fictif ») et de stock (valeur fictive de stock restant), nombre d'acheteurs connectés en même temps (faux compte de visites et de commandes en cours), prix barrés élevés, forte réduction de prix, pop up automatiques surlignant des commandes immédiates d'autres clients.

Je suis victime, que faire ?

- Je suis victime d'une pratique commerciale frauduleuse sur internet :

Vous pouvez le signaler à la DGCCRF : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contactier-dgccrf>

- Je suis victime d'une tentative d'escroquerie ?

Vous pouvez signaler ces escroqueries sur la plateforme PHAROS (plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements), accessible sur le site www.internet-signalement.gouv.fr. Cette plateforme, gérée par la police nationale et la gendarmerie nationale, permet notamment de signaler les sites internet dont le contenu est illicite.

Pour s'informer sur les escroqueries ou pour signaler un site internet ou un courriel d'escroqueries, vous pouvez contacter INFO ESCROQUERIES au 0811 02 02 17 (prix d'un appel local depuis un poste fixe, ajouter 0,06€/minute depuis un téléphone mobile), du lundi au vendredi de 9h à 18h.



FICHE N°2 : LES RANÇONGIÉLS (RANSOMWARES)

Des logiciels malveillants qui peuvent s'infiltrer dans vos ordinateurs

Qu'est-ce qu'un rançongiciel ou ransomware ? Précision sur le mode opératoire

Un ransomware, ou rançongiciel, est un logiciel malveillant, prenant en otage les données. Il infecte les ordinateurs, chiffre les fichiers contenus dans le système infecté et demande une rançon (en cryptomonnaie) en échange d'une clé ou d'un mot de passe permettant de les déchiffrer.

MESSAGE DE PRÉVENTION

- 1- Appliquez de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité du système et des logiciels installés sur votre machine.
- 2- Tenez à jour l'antivirus et configurez votre pare-feu. Vérifiez qu'il ne laisse passer que des applications, services et machines légitimes.
- 3- N'ouvrez pas les courriels, leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus ou d'un expéditeur connu, mais dont la structure du message est inhabituelle ou vide.
- 4- Évitez les sites non sûrs ou illicites tels ceux hébergeant des contrefaçons (musique, films, logiciels...) ou certains sites pornographiques qui peuvent injecter du code en cours de navigation et infecter votre machine.



- 5- N'installez pas d'application ou de programme « piratés » ou dont l'origine ou la réputation sont douteuses.
- 6- Faites des sauvegardes régulières de vos données et de votre système pour pouvoir le réinstaller dans son état d'origine au besoin.
- 7- N'utilisez pas un compte avec des droits « administrateur » pour consulter vos messages ou naviguer sur Internet.
- 8- Utilisez des mots de passe suffisamment complexes et changez-les régulièrement, mais vérifiez également que ceux créés par défaut soient effacés s'ils ne sont pas tout de suite changés.
- 9- Éteignez votre machine lorsque vous ne vous en servez pas.

Source : plateforme Cybermalveillance.gouv.fr

Je suis victime de rançongiciels (ransomwares), que faire ?

- Débranchez la machine d'internet ou du réseau informatique.
- Isolez les supports touchés par le Ransomware.
- En entoreprise, alertez immédiatement votre service informatique.
- Ne payez pas la rançon, vous alimenteriez le système mafieux, sans certitude de récupérer les données.
- Déposez plainte auprès de la police ou de la gendarmerie ou en écrivant au procureur de la République dont vous dépendez.
- Se rapprochez de sa société fournisseur d'anti-virus ou prestataire de service. A défaut vous trouverez de l'aide sur le site cybermalveillance.gouv.fr
- Vous pouvez trouver quelques clés et outils de déchiffrement sur le site : nomoransom.org/fr/index_4.html.



FICHE N°3 : VOL DE COORDONNÉES BANCAIRES

En consultant votre compte bancaire, vous découvrez des opérations réalisées à votre insu avec les références de votre carte bancaire que vous avez toujours en votre possession.

Je suis donc victime, que faire ?

1 – Faites opposition

La première étape est de faire opposition le plus rapidement possible afin de bloquer les paiements à venir.

Vous devez réaliser votre demande d'opposition par téléphone :

- via le service interbancaire d'opposition à carte bancaire 08.92.70.57.05 (ouvert 7 j/7 et 24h/24) ;
- via un numéro dédié si votre banque n'est pas reliée au service interbancaire.

Lors de votre appel, un numéro d'enregistrement vous sera communiqué. Vous devez le conserver puisqu'il constitue une trace datée de votre opposition, précieuse en cas de contestation.

La procédure d'opposition déclenche un blocage immédiat des paiements par carte bancaire.

2 – Faites un signalement en ligne

Vous pouvez signaler le détournement de vos données bancaires directement en ligne sur Percev@i, ou « Plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaires et de leurs conditions d'emploi rapportées par les victimes d'achats frauduleux en ligne ».

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526>

Ce téléservice du ministère de l'Intérieur permet de faciliter :

- vos démarches en cas de vol des données de votre carte bancaire : vous n'avez pas à vous déplacer en brigade de gendarmerie ou en commissariat pour signaler la fraude dont vous avez été victime ;
- le remboursement des sommes dérobées ;
- la lutte contre les auteurs de ces infractions bancaires (collecte, analyse et recoupement du renseignement criminel à l'échelle nationale).

Pour signaler sur Percev@i l'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être toujours en possession de votre carte bancaire ;
- les coordonnées de votre carte bancaire ont été utilisées pour faire un achat en ligne ;
- ne pas être à l'origine des sommes dépensées ;
- avoir fait opposition sur votre carte bancaire auprès de votre banque.



FICHE N°3 : VOL DE COORDONNÉES BANCAIRES

Des logiciels malveillants qui peuvent s'infiltrer dans vos ordinateurs

Qu'est-ce qu'un rançongiciel ou ransomware ? Précision sur le mode opératoire

Un ransomware, ou rançongiciel, est un logiciel malveillant, prenant en otage les données. Il infecte les ordinateurs, chiffre les fichiers contenus dans le système infecté et demande une rançon (en cryptomonnaie) en échange d'une clé ou d'un mot de passe permettant de les déchiffrer.

MESSAGE DE PRÉVENTION

- 1- Appliquez de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité du système et des logiciels installés sur votre machine.
- 2- Tenez à jour l'antivirus et configurez votre pare-feu. Vérifiez qu'il ne laisse passer que des applications, services et machines légitimes.
- 3- N'ouvrez pas les courriels, leurs pièces jointes et ne cliquez pas sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus ou d'un expéditeur connu, mais dont la structure du message est inhabituelle ou vide.
- 4- Évitez les sites non sûrs ou illicites tels ceux hébergeant des contrefaçons (musique, films, logiciels...) ou certains sites pornographiques qui peuvent injecter du code en cours de navigation et infecter votre machine.



- 5- N'installez pas d'application ou de programme « piratés » ou dont l'origine ou la réputation sont douteuses.
- 6- Faites des sauvegardes régulières de vos données et de votre système pour pouvoir le réinstaller dans son état d'origine au besoin.
- 7- N'utilisez pas un compte avec des droits « administrateur » pour consulter vos messages ou naviguer sur Internet.
- 8- Utilisez des mots de passe suffisamment complexes et changez-les régulièrement, mais vérifiez également que ceux créés par défaut soient effacés s'ils ne sont pas tout de suite changés.
- 9- Éteignez votre machine lorsque vous ne vous en servez pas.

Source : plateforme Cybermalveillance.gouv.fr

Je suis victime de rançongiciels (ransomwares), que faire ?

- Débranchez la machine d'internet ou du réseau informatique.
- Isolez les supports touchés par le Ransomware.
- En entoreprise, alertez immédiatement votre service informatique.
- Ne payez pas la rançon, vous alimenteriez le système mafieux, sans certitude de récupérer les données.
- Déposez plainte auprès de la police ou de la gendarmerie ou en écrivant au procureur de la République dont vous dépendez.
- Se rapprochez de sa société fournisseur d'anti-virus ou prestataire de service. A défaut vous trouverez de l'aide sur le site cybermalveillance.gouv.fr
- Vous pouvez trouver quelques clés et outils de déchiffrement sur le site : nomoransom.org/fr/index_4.html.



FICHE N°3 : VOL DE COORDONNÉES BANCAIRES

En consultant votre compte bancaire, vous découvrez des opérations réalisées à votre insu avec les références de votre carte bancaire que vous avez toujours en votre possession.

Je suis donc victime, que faire ?

1 – Faites opposition

La première étape est de faire opposition le plus rapidement possible afin de bloquer les paiements à venir.

Vous devez réaliser votre demande d'opposition par téléphone :

- via le service interbancaire d'opposition à carte bancaire 08.92.70.57.05 (ouvert 7 j/7 et 24h/24) ;
- via un numéro dédié si votre banque n'est pas reliée au service interbancaire.

Lors de votre appel, un numéro d'enregistrement vous sera communiqué. Vous devez le conserver puisqu'il constitue une trace datée de votre opposition, précieuse en cas de contestation.

La procédure d'opposition déclenche un blocage immédiat des paiements par carte bancaire.

2 – Faites un signalement en ligne

Vous pouvez signaler le détournement de vos données bancaires directement en ligne sur Percev@i, ou « Plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaires et de leurs conditions d'emploi rapportées par les victimes d'achats frauduleux en ligne ».

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526>

Ce téléservice du ministère de l'Intérieur permet de faciliter :

- vos démarches en cas de vol des données de votre carte bancaire : vous n'avez pas à vous déplacer en brigade de gendarmerie ou en commissariat pour signaler la fraude dont vous avez été victime ;
- le remboursement des sommes dérobées ;
- la lutte contre les auteurs de ces infractions bancaires (collecte, analyse et recoupement du renseignement criminel à l'échelle nationale).

Pour signaler sur Percev@i l'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être toujours en possession de votre carte bancaire ;
- les coordonnées de votre carte bancaire ont été utilisées pour faire un achat en ligne ;
- ne pas être à l'origine des sommes dépensées ;
- avoir fait opposition sur votre carte bancaire auprès de votre banque.



FICHE N° 4 : FAUX ORDRES DE VIREMENT



Depuis 2010, plus de 3 000 escroqueries ou tentatives d'escroqueries aux faux ordres de virement international ont visé des sociétés implantées en France et/ou filiales domiciliées à l'étranger. Le préjudice est d'environ 750 millions d'euros pour les faits commis et plus de 1,8 milliard d'euros pour les faits tentés.

Différentes techniques ont été identifiées (par ordre d'importance) :

- le changement de Relevé d'Identité Bancaire : de nouvelles coordonnées bancaires sont adressées par courrier électronique avec des caractéristiques de messagerie très proches de celles du fournisseur et/ou de l'interlocuteur habituel ;
- l'usage d'une fausse identité : par usurpation de l'identité du dirigeant ou d'un responsable de la société ciblée ou d'une personnalité (de type faux président ou faux ministre) ;
- via un lien frauduleux : un lien contenant un logiciel espion invite à se connecter sur le portail de la banque gestionnaire des comptes et à composer les identifiants et codes d'accès. De faux ordres de virement sont alors établis, les mots de passe modifiés, privant les services comptables de toute vérification de leur trésorerie.

En cette période de crise, des groupes criminels organisés en profitent pour usurper l'identité de sociétés produisant et/ou distribuant du matériel de protection et/ou médical. Ils ciblent des établissements et les incitent à réaliser des commandes et des paiements sur des comptes bancaires français ou étrangers.

Les procédures habituelles de lutte contre les fraudes financières, et notamment celles relatives au changement de domiciliation bancaire, sont désorganisées.

De nombreuses escroqueries en lien avec la crise visent des pharmacies, des hôpitaux, des cliniques, des EHPAD et des fournisseurs de matériel de protection médicale.

MESSAGE DE PRÉVENTION

- 1- Méfiez-vous de toute proposition commerciale prétendant « urgente ».
- 2- Ne communiquez pas d'informations susceptibles de faciliter le travail des escrocs (noms des différents managers, chefs de division, moyens de règlement, listing fournisseurs...).
- 3- Sensibilisez l'ensemble du personnel et les partenaires (exemples : affiches de sensibilisation, E-learning mis à disposition sur le site du Club des directeurs de sûreté et de sécurité des entreprises – CDSE (<https://www.cdse.edu/catalog/elearning/index.html>))
- 4- Réalisez une veille régulière sur les évolutions des escroqueries.
- 5- Prenez le temps de vérifier, même dans l'urgence et sous la pression, les demandes de virement.
 - Les contre-mesures les plus simples :
 - contre-appel avec le numéro habituel connu en interne et non celui fourni par l'escroc;
 - vérification auprès du site internet de la société si elle signale avoir été victime d'une escroquerie.
 - 6- Sécurisez les installations informatiques.
 - 7- Veillez à la sécurité des accès aux services de banque à distance.

! Un établissement bancaire ne sollicite jamais les informations de connexion de ses clients.

RECOMMANDATIONS EN CAS D'ATTAQUE :

- prendre attache immédiatement avec votre banque pour effectuer un rappel des fonds, la rapidité de la réaction est primordiale ;
- contacter le service de police ou de gendarmerie le plus proche en apportant un maximum d'éléments (entête de mails et contenus, numéros de téléphone, dates et heures des appels, éléments confidentiels communiqués aux fraudeurs...).



FICHE N°5 : HAMEÇONNAGE / PHISHING



L'hameçonnage (phishing en anglais) est une technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles (comptes d'accès, mots de passe...) et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance. Il peut s'agir d'un faux message, SMS ou appel téléphonique de banque, de réseau social, d'opérateur de téléphonie, de fournisseur d'énergie, de site de commerce en ligne, d'administrations, etc... Ces techniques d'attaque évoluent constamment. Les conseils suivants vous aideront à déterminer si un message est légitime ou non.



MESSAGE DE PRÉVENTION

- 1- Attention aux expéditeurs inconnus : soyez particulièrement vigilants sur les courriels provenant d'une adresse électronique que vous ne connaissez pas ou qui ne fait pas partie de votre liste de contact.
- 2- Soyez attentif au niveau de langage du courriel : même si cela s'avère de moins en moins vrai, certains courriels malveillants ne sont pas correctement écrits. Si le message comporte des erreurs de frappe, des fautes d'orthographe ou des expressions inappropriées, c'est qu'il n'est pas l'œuvre d'un organisme crédible (banque, administration...).
- 3- Vérifiez les liens dans le courriel : avant de cliquer sur les éventuels liens, laissez votre souris dessus. Apparaît alors le lien complet. Assurez-vous que ce lien est cohérent et pointe vers un site légitime. Ne faites pas confiance aux noms de domaine du type impots.gouv.fr, impots.gouvfr.biz, infocaf.org au lieu de www.caf.fr.

- 4- Méfiez-vous des demandes étranges : posez-vous la question de la légitimité des demandes éventuelles exprimées. Aucun organisme n'a le droit de vous demander votre code carte bleue, vos codes d'accès et mots de passe. Ne transmettez rien de confidentiel même sur demande d'une personne qui annonce faire partie de votre entourage.
- 5- L'adresse de messagerie source n'est pas un critère fiable : une adresse de messagerie provenant d'un ami, de votre entreprise, d'un collaborateur peut facilement être usurpée. Seule une investigation poussée permet de confirmer ou non la source d'un courriel électronique. Si ce message semble provenir d'un ami (par exemple pour récupérer l'accès à son compte) contactez-le sur un autre canal pour vous assurer qu'il s'agit bien de lui !

Source : plateforme Cybermalveillance.gouv.fr

Je suis victime, que faire ? Comment signaler les tentatives d'escroquerie sur Internet ?

Comment s'en prémunir ?

Utilisez un logiciel bloqueur de publicités, de filtre anti-pourriel, ou activez l'option d'averlissement contre le floutage présent sur la plupart des navigateurs. Installez un anti-virus et mettez-le à jour. Désactivez le volet de prévisualisation des messages. Lisez vos messages en mode de texte brut.

Comment réagir ?

Si vous avez un doute sur un message reçu, il y a de fortes chances que celui-ci ne soit pas légitime : N'ouvrez surtout pas les pièces jointes et ne répondez-pas. Supprimez le message puis videz la corbeille.

S'il s'agit de votre compte de messagerie professionnel : transférez-le au service informatique et au responsable de la sécurité des systèmes d'information de votre entreprise pour vérification. Attendez leur réponse avant de supprimer le courrier électronique.

Si vous voyez une fenêtre POP-UP, ne cliquez jamais sur l'annonce, même si le bouton de fermeture est énorme. Utilisez toujours la croix (X) dans le coin. Si l'escroquerie que vous souhaitez signaler vous est parvenue par un spam (pourriel), rendez-vous sur www.signal-spam.fr.

Signalez les escroqueries auprès du site <https://www.internet-signalement.gouv.fr>, la plateforme d'harmonisation, d'analyse de recoupement et d'orientation des signalements. Pour s'informer sur les escroqueries ou pour signaler un site internet ou un courriel d'escroqueries, un vol de coordonnées bancaires ou une tentative d'hameçonnage : contacter Info Escroqueries au 08.11.02.02.17.

Rendez-vous sur <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>, la plateforme nationale d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance. Que vous soyez un particulier, une entreprise ou une administration, retrouvez :

- des conseils / vidéos pour sensibiliser votre entourage professionnel ou personnel,
- des services de proximité en cas de dommages causés par une attaque informatique.

RAM INFOS

Le programme d'animations du Relais d'Assistants Maternels de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges



▲ Permanences téléphoniques et entretiens sur RDV :

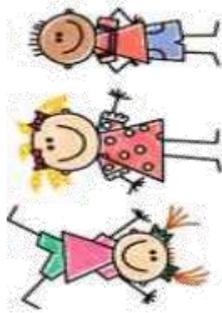
Le lundi toute la journée
Le mardi après-midi
Le jeudi après-midi
Le vendredi toute la journée

▲ Animations d'éveil :

Mardis, jeudis et vendredis matin de 9h15 à 11h00

▲ Animatrice :

Julie CHABOT : 06.72.37.33.86
j.chabot@cc-bruyeres.fr



Je vous remercie de communiquer un exemplaire de ce document à vos parents employeurs.

NOVEMBRE – DECEMBRE 2020

Le mot de l'animatrice

Les animations continuent sur le même rythme pour les mois à venir. Le protocole sanitaire reste inchangé, les animations sont toujours sur inscription, par sms ou mail.

Cette année aura été particulière...

Pour cette fin d'année, je vous souhaite de passer de beaux moments. Prenez soin de vous et de vos proches.

La soirée d'échange sur la découverte du corps de l'enfant et notamment sur la sexualité infantile est annulée. Elle sera reprogrammée ultérieurement.

Le mercredi 16 décembre 2020 aura lieu le spectacle de Noël du RAM.

A cette occasion, le père Noël viendra rendre visite aux enfants.
Rdv à 15h30 au relais de la cité,
Pensez à vous inscrire!

N'hésitez pas à me faire part de vos souhaits de formation et/ou d'animations, de sorties, de bricolages pour l'année prochaine (2021).

Le planning pourra être modifié en fonction du contexte sanitaire.



INFOS PRATIQUES



N'oubliez pas d'apporter des chaussons! Assistants maternels, parents, enfants, sont invités à se déchausser pour participer aux ateliers d'éveil!

Calendrier des animations

NOVEMBRE

Mardi 03/11 : DOCELLES
Jeudi 05/11 : FONTENAY

Mardi 17/11 : LEPANGES
Jeudi 19/11 : FREMIFONTAINE
Vendredi 20/11 : BRUYERES

Mardi 24/11 : DESTORD
Vendredi 27/11 : BRUYERES

DECEMBRE

Mardi 01/12 : DOCELLES
Jeudi 03/12 : FONTENAY
Vendredi 04/12 : BRUYERES

Mardi 08/12 : LEPANGES
Jeudi 10/12 : FREMIFONTAINE
Vendredi 11/12 : BRUYERES

Mardi 15/12 : DESTORD
Mercredi 16/12 : Spectacle de Noël BRUYERES 15h30

LIEUX ET HORAIRES DES ANIMATIONS

Toutes les animations se déroulent de 9h15 à 11h00:

BRUYERES: petite salle du Relais de la Cité, 19 bis rue du Général de Gaulle // **DOCELLES:** salle du périscolaire, 9 chemin des gaises // **VIMENIL:** salle de la convivialité (derrière l'école), 11 grande rue // **FREMIFONTAINE:** Moulin de Fremifontaine, le Moulin // **LEPANGES-SUR-VOLGNE:** salle paroissiale, rue de l'église // **DESTORD:** mairie, 81 rue d'Epinal // **FONTENAY:** salle du périscolaire, 1 chemin des renardeaux.




INFO PRATIQUE

Une question, un problème : où trouver les réponses ?

- **Le site :** www.sicovad.fr

Il vous permet :

- de trouver les horaires de collecte, une carte interactive avec la localisation des conteneurs à verre et des conteneurs à textiles, les commerces vendant en vrac, les restaurants proposant des doggy's bags et les déchèteries...
- de faire une demande de bac à ordures ménagères réutilisés ;
- de commander un composteur individuel ;
- d'utiliser un agenda des événements « développement durable » ainsi qu'un guide au fi disponible en ligne.

• **Le numéro vert :**  (appel gratuit). Une conseillère en fi répond à toutes vos questions.

• **Les réseaux sociaux :**    Facebook, Twitter et Instagram pour suivre au plus près l'actualité et les événements.

**RESTEZ À LA MODE
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
DU SICOVAD**



ALERTES DE COLLECTE,
GÉOLOCALISATION,
DÉCHÈTERIES,
GUIDAGE,
HORAIRES,
TRI EN LIGNE,
NOUVELLES CONSIGNES
(prochainement)...

www.sicovad.fr contact@sicovad.fr      

Septembre 2019

Le SICOVAD vous informe

LE SAC JAUNE EST À LA MODE MAIS TRIER N'EST PAS DU LUXE...

LE SAC JAUNE EST À LA MODE UNIQUEMENT POUR Y METTRE LES EMBALLAGES RECYCLABLES



Pour vous aider à trier, le SICOVAD met gratuitement à disposition dans votre boîte aux lettres des sacs jaunes destinés uniquement à la collecte des déchets recyclables.

www.sicovad.fr contact@sicovad.fr      



RESTEZ CONNECTÉ À VOTRE COMMUNE

- **Comptes Rendus du Conseil Municipal**

Les comptes rendus du Conseil Municipal après validation de la préfecture des Vosges, sont consultables sur le panneau d'affichage de la mairie.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.docelles.fr.

- **Vous voulez être informé rapidement des actualités de DOCELLES,**
Vie publique, Vie associative, 2 outils sont à votre disposition :

➤ **LE SITE DE LA MAIRIE :** www.docelles.fr

➤ **L'APPLICATION ILLIWAP :**

https://station.illiwap.com/fr/public/docelles_88135

Vous êtes de plus en plus nombreux à télécharger l'application ILLIWAP et vous nous en voyez satisfaits.

Pour preuve, le nombre d'abonnés qui a doublé et s'élève aujourd'hui à : 232 abonnés !

Bienvenue à ces nouveaux abonnés.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore tenté l'aventure, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !



QRCode de la station



@88135

Mairie de DOCELLES – 11 rue de la Libération – 88460 DOCELLES ☎ : 03.29.33.20.65

Remerciements : à Gilbert THIRIET pour sa contribution photos, à la Commission de Travail Urbanisme, Travaux, Cadre de Vie et Développement Durable, à la Gendarmerie Départementale des Vosges, aux Sapeurs-Pompiers Docelles-Cheniménil, aux associations, à la CCB2V, au SICOVAD, aux bénévoles de la Bibliothèque Municipale de Docelles, à Monsieur Christian TARANTOLA, à la Médiathèque Départementale des Vosges, aux Maisons France Service Bruyères-Docelles, à la Crèche « Au parapluie des petits », au RAM de la CCB2V, pour la rédaction de leurs articles, des informations transmises.

